

di3

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-27

Séance du 15 juillet 2022

Date de convocation :

7 juin 2022

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 15 juillet 2022 à 10H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Décision modification au budget 2022 de la commune

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le résultat d'investissement n'a pas été totalement repris.

Pour ce faire, il est proposé la décision modificative suivante :

Affectation de résultat (excédentaire) au 001 de 11 609,90€ (recette d'investissement) reprendre le montant restant de 4 054,47€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ajuste le budget 2022 de la commune par décision modificative :

DÉPENSES			RECETTE		
ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2151	RÉSEAU DE VOIRIE	+ 4 054,47 €	001	EXCEDENT	+ 1 609,90 €
			001	EXCEDENT	+ 4 054,47 €

Le Maire

M. AUBOIROUX

